



Lyon, le 26 avril 2017

# LES ÉCHOS CFDT

## CHSCT 13 avril 2017

**Sujet = Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) et qualité vie au travail (pour information), pas de vote.**

Il s'agit d'un programme de travail définissant à la fois le contenu, les acteurs et le calendrier de mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux (RPS). Le plan proposé par l'administration est incomplet.

Les représentants CFDT du personnel ont réclamé que les termes « conditions de travail » et « organisation du travail » soient réintégrés dans le plan de prévention métropolitain.

De même nous exigeons la prise en compte du stress. Thème qui selon l'administration est trop vague et ne correspond plus à la réalité. Le stress fait clairement partie des nombreux facteurs RPS reconnus par tous les acteurs officiels.

La CFDT considère que ce plan de prévention ne doit pas uniquement répondre à une préoccupation du moment, mais s'inscrire dans la durée afin d'obtenir des effets positifs pour les personnels.

**Enquête administrative suite à une tentative de suicide (pour information).**

Une tentative de suicide, intervenue sur le lieu de travail pendant le temps de service, déclenche une enquête administrative réalisée par des élus du CHSCT. Si le contenu des débats est confidentiel l'enquête doit aboutir des mesures préventives afin d'éviter que cet accident se renouvelle et de permettre aux agents en difficulté de sortir du mal être.

**La CFDT préconise :**

- La formation de l'ensemble du personnel aux risques psychosociaux,
- Une mobilisation de l'encadrement et des préventeurs pour repérer les situations à risque,
- Une médecine de prévention présente et mobilisée sur les RPS pour un suivi régulier des agents en difficulté et de l'encadrement concerné,
- Le développement d'actions de prévention (échanges dans des collectifs de travail).